



Litige durée indemnisation assedic

Par **roplatre**, le **12/10/2009** à **18:34**

Bonjour, Entre le 01/11/2007 et le 31/12/2008 j'ai travaillé 1931.63 heures, ce que j'ai déclaré aux ASSEDIC en leur fournissant tous les documents nécessaires (contrats de travail, bulletins de salaire et attestation ASSEDIC). Cette durée devrait me permettre d'être indemnisé selon la filière 2 de leur barème (durée 365 jours car plus de 1820 heures au cours des 20 derniers mois).

Or j'ai été admis dans la filière 1 (213 jours d'indemnisation) car ils refusent de prendre en compte les 4 premiers mois de salaire sous prétexte que la société qui m'a rémunéré durant cette période est cataloguée chez eux comme société de « portage »

Si cette société pratique parfois le portage ce n'était absolument pas le cas pour moi car j'avais un contrat de travail tout à fait classique et des bulletins de salaires normaux.

Que faire donc et à qui m'adresser pour faire prendre en compte cette période ?